

Section 7 du CoNRS

Compte-rendu de la session de printemps 2026

La session de printemps de la section 07 s'est tenue les 6 et 7 juillet 2026 au siège du CNRS à Paris.

Membres présents : Massimiliano Marangolo (président), Damien Alloyeau (secrétaire scientifique), Michel Drouet (bureau), Claire Levelut (bureau et référente handicap), Éric Giglio (bureau), Matteo d'Astuto (référent parité), Mohamed-Ramzi Ammar, Olivier Bancilhon, Jérôme Colin, Laurent Cormier, Stéphanie Reynaud, Amandine Bellec (référente parité), Marie-Claude Clochard, Jean Christophe Girard et David Rodney.

Membres en visio : Débora Pierucci (bureau), Nicolas Claiser, Quintin Meier, Roberta Poloni, Thomas Cornelius et Angela Vella.

1. Rappel du calendrier 2026-2027 de la section 07

- 12, 13 et 14 octobre 2026 : Session d'automne
- 18 janvier 2027 : Instance d'équivalence et bureau du jury
- 18 et 19 février 2027 : Jury d'admissibilité sur dossier CR et DR
- 5, 6 et 7 avril 2027 : Auditions du concours CRCN
- 8 et 9 avril 2027 : Jury d'admissibilité du concours CRCN
- 19, 20 et 21 avril 2027 : Audition du concours DR2
- 22 et 23 avril 2027 : Jury d'admissibilité du concours DR2

2. Discussion avec la direction de l'institut de physique du CNRS

La section s'est entretenue avec Benoît Devincre (Directeur adjoint scientifique, référent Section 7). Cette discussion a permis de faire un bilan des concours CR et DR 2026. Le CNRS a validé les résultats des concours de la section 07. Nous avons aussi abordé la politique de recrutement à CNRS Physique et notamment le positionnement des CPJ qui sont désormais financés pour parties sur des fonds CNRS, sans que cela n'affecte jusqu'ici le nombre de postes aux concours. Le nombre de postes ouverts aux concours 2027 n'est pas encore connu.

3. Décision à propos des critères d'évaluation des RIPEC

Le taux d'attribution des RIPEC C3 étant descendu de quasi 100% en 2025 à environ 40% 2026 à CNRS physique. La section regrette cette baisse considérable du nombre de primes, d'autant plus qu'avant les coupes budgétaires décidées par le gouvernement, la direction du CNRS Physique lui avait indiqué que le taux de primes serait plus élevé. La section a décidé d'appliquer les règles suivantes en plus des critères d'évaluation « classiques » des

chercheurs CNRS :

- Attribuer 2/3 des primes aux chargés de recherche et 1/3 aux directeurs de recherche.
- Privilégier les collègues qui n'avaient pas reçu la prime en 2023.
- Ne pas donner la prime aux collègues ayant un financement ERC en cours ou ayant obtenu un financement dont le début est prévu en 2027.

4. Examen de 113 dossiers

4.1 Évaluation à vague des chercheurs

La section a examiné 59 dossiers et donné 58 avis favorable et un avis différé.

4.2 Titularisations

La section a examiné 1 dossier de titularisation de CRCN et donne un avis favorable au dossier de Guillaume Hachet (GPM)

4.3 Changement de section

La section a examiné 1 dossier de changement de section et a donné un avis favorable.

4.4 Renouvellement d'association au CNRS

Les renouvellements d'association de 7 laboratoires ont tous reçu un avis très favorable de la section.

4.5 Création ou renouvellement de GdR

Le renouvellement du GDR MFA a reçu un avis très favorable.

4.6 Changement de direction d'unité

La section a examiné 4 dossiers qui ont tous reçu un avis très favorable.

4.7 Eméritat

La section a examiné 3 demandes et 6 renouvellements d'éméritat qui ont tous reçu un avis favorable ou très favorable

4.8 RIPEC

La section a évalué 31 dossiers RIPEC C3. Suivant les consignes de L'INP et en respectant les règles et critères d'évaluation décidés en section et décrits plus haut, la section a classé 18 dossiers. Le nombre final de lauréats de la prime sera décidé par CNRS physique.